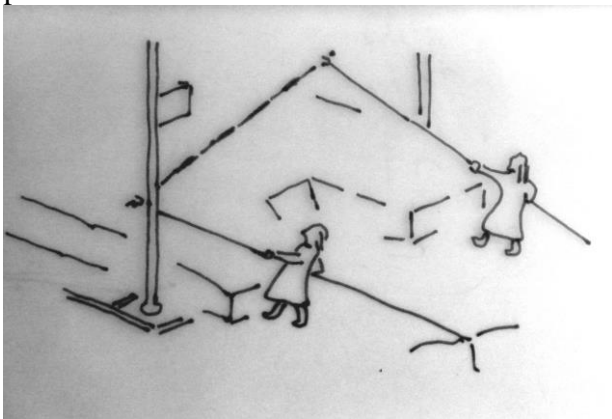


## Côté officiels 2013

Deux marques autorisées, c'est tout

Ce qui nous a toujours le plus impressionné lors des compétitions dans la capitale et dans ses environs ce ne sont pas les exploits athlétiques mais l'ardeur avec laquelle les officiels de cette région s'appliquent à leur tâche.

Ainsi nous nous rapellons de ce monsieur qui lors des France Jeunes à l'INSEP s'était appliqué inlassablement à tenir les athlètes et leurs accompagnateurs hors des zones non-autorisées, sans trop de succès, mais sans trop se fâcher non plus, ou de ces dames qui avec beaucoup de peine avaient monté la première barre de 2,60m du saut à la perche cadettes avec des remontes-barres de 4m, ou encore de cet inspecteur des officiels qui faisait le tour du stade pour s'assurer qu'aucune des 7 à 8 personnes assignées à chaque concours ne quittait sa place.



Cette fois encore, lors des concours de perche des **France élite à Charlety**, nous pouvions collectionner quelques bons souvenirs.

L'effort des officiels s'était concentré sur l'application de la règle:

### **MARQUES** (180.3.A)

*Les marques sont placées le long de la piste. Maximum un ou deux repères (fournis par le Comité Organisateur, ou approuvés par lui) A défaut, on peut utiliser des morceaux de ruban adhésif NI CRAIE OU SUBSTANCE SIMILAIRE, NI RIEN D'AUTRE QUI LAISSE DES MARQUES INDELEBILES.*

L'invité décathlonien autrichien ayant collé un morceau de tape blanche à 3,80m du butoir au bord de la piste pour faciliter à son entraîneur le contrôle de son point de décollage avait à peine tourné le dos qu'un officiel arrachait ce morceau gênant l'homogénéité de la piste. Pourtant, le règlement n'interdit pas de mettre une des deux marques autorisées à cette endroit. Ainsi, après des discussions, l'autorisation était donné à l'athlète de poser là un des plots mis à sa disposition par les organisateurs. Ceci créait des plaintes d'autres personnes craignant que les bords aigus de ces plots n'endommagent des perches pouvant tomber dessus. Après d'autres discussions un morceau de tape était finalement autorisé. Un décathlonien français en profitait alors pour coller un deuxième morceau 20 cm plus loin.

Le lendemain ça recommençait avec le concours des hommes. Déjà, quelqu'un avait mis un trait de craie à 4m du butoir, qu'un officiel essayait ensuite d'effacer avec son talon, sans pourtant réussir à l'enlever entièrement et laissant donc un avantage à celui qui l'avait mis (trois marques au lieu de deux).

Les choses se compliquaient quand le champion olympique en titre collait deux morceaux de tape blanc à environ 17,30m du butoir sur les deux côtés de la piste pour permettre à sa copine

qui devait remplacer son entraîneur absent de contrôler son passage à six foulées du butoir. Une officielle courageuse lui demandait immédiatement de les enlever. Ceci déclenchait une discussion entre officiels au cours de laquelle même les marques à 15, 16 et 17m qu'on met en France habituellement le long de la piste étaient remises en question. Elles peuvent en fait être considérées comme troisièmes marques non autorisées. La présence de quelques esprits conciliants dans le jury permettait finalement de désamorcer la crise. Le champion olympique pouvait garder ses marques et le concours commençait.

Ces discussions semblaient avoir quelque peu épuisé le jury. On pouvait constater quelques lenteurs à garder la table d'affichage à jour. Aussi en milieu du concours, la barre étant mise et un athlète, annoncé par le speaker, peut-être même sous les caméras de canal +, étant prêt à se lancer, on s'apercevait que le sautoir était trop éloigné du butoir et la ligne de zéro mal collée. On devait donc interrompre pendant quelque minutes pour tout remettre en ordre.

Pas de problème le week-end suivant lors des **France Jeunes à Dijon**. On avait placé des cônes à 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 mètres le long de la piste et tout se déroulait parfaitement. C'était pourtant ici où quelques années plus tôt le caractère des officiels avait été associé à la moutarde, une spécialité culinaire de cette région, après que ceux-ci avaient décidé de maintenir un concours contre un vent de face fort.

Un problème d'un ordre différent se posait lors du concours de saut à la perche des femmes de la **coupe des sauts à St. Etienne**. Dans un temps froid et pluvieux les athlètes essayaient désespérément de garder le haut de leurs perches le plus longtemps possible au sec.



Un parapluie tenu par une coéquipière s'avérait très utile à ce but mais était regardé comme une aide non-autorisée par un juge-arbitre. Devant le refus des athlètes à renoncer à cette aide on devait pourtant laisser faire.